

## **22 ème Tournoi National de RODEZ**

( 17 et 18 mai 2019)

### **Règlement particulier :**

#### Article 1:

La compétition est régie par les règles de la FFBAD et les dispositions générales du guide du badminton (chapitre 32-35)

Tournoi autorisé n° : 18.OCCI.12/TI.F./003

#### Article 2:

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge-arbitre principal M. Abraham Christophe et de son juge-arbitre adjoint M. Pouget Grégory. Ils règlent tout différent entre les joueurs et le comité d'organisation. Leurs décisions sont sans appel.

#### Article 3:

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés séniors en France ayant un classement de N1 à NC. Les catégories jeunes peuvent y participer à partir des minimales.

- . Tableaux proposés : SD,SH,DD,DH,DMx .
- . Simple et Mixte le samedi 17 mai
- . Double le dimanche 18 mai.

#### Article 4:

Tous les joueurs peuvent s'inscrire dans un tableau par jour.

Les trois tableaux sont possibles pour les hommes N2 et les femmes N3 (classement minimum dans les trois tableaux).

Attention pour cette catégorie le simple peut se terminer le dimanche.

Les tableaux seront divisés en séries.

La série d'affectation du joueur sera déterminée par son classement (CPPH) au 02/05/2019 ( ou le classement global de l'équipe pour les doubles).

#### Article 5 :

La compétition se déroulera en poule, puis en élimination directe.

Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou 5 joueurs.

#### Article 6:

Le nombre maximum de participants est fixé à 320.

Le critère de refus en cas d'atteinte de cette limite sera l'ordre d'arrivée des inscriptions par mail.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

La date limite des inscriptions est fixée au 1er mai 2019.  
Le tirage au sort sera effectué le 09 mai 2019.

**Article 7:**

Les droits d'inscriptions sont de 17€ pour un tableau, 20€ pour deux tableaux et 22€ pour trois tableaux.

Les forfaits signalés après le tirage au sort seront remboursés s'ils sont justifiés par un cas de force majeure (article 3.1.5. du règlement général des compétitions).

Après validation de son inscription par mail (tournoisrodez@gmail.com), le joueur devra régler l'inscription par chèque ou par virement à l'ordre de « CBR »

**Article 8:**

Le comité d'organisation, avec l'accord des juge-arbitres se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux dans l'intérêt du tournoi.

**Article 9:**

Les joueurs sont convoqués une heure avant l'horaire de leur premier match.

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée.

Comme la compétition a lieu dans deux salles différentes les joueurs sont responsables de leur présence dans la salle concernée au moment de l'appel de leur match.

**Article 10:**

Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre compétiteurs. En cas de litige le volant officiel de la compétition est le RSL Grade 3 proposé à la vente dans la salle.

**Article 11:**

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs conseillers respectifs.

Les joueurs disposeront de 3 minutes de préparation à partir de l'appel de leur match (test des volants, échauffement et changement de tenue).

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre.

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage tout le long de la compétition.

**Article 12 :**

Le temps minimum de repos d'un joueur entre deux matchs est de 20 minutes.

Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressé(e)s .

Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 13:

Au service, le volant touchant le plafond ou tout autre structure attenante sera remis deux fois et considéré comme faute la troisième fois ( structures de la salle, câbles..) Pendant le jeu, le volant est considéré comme faute directe s'il touche un élément.

Article 14:

Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue devra en avertir le juge-arbitre, obtenir son accord sous peine de sanction à l'appel de son match (forfait, avertissement, disqualification).

Article 15:

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du Comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés une heure à l'avance.

Article 16:

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes, accidents ou incidents.

Article 17:

Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour ses différentes publications et communications. Toutes personnes désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le premier jour du tournoi auprès du Comité d'organisation (table de pointage).

Article 18 :

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

### **Le comité d'organisation**